

PROJET DE LOI 10

Les associations patronales en santé menacées

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Le projet de loi 10 signe l'arrêt de mort de nombreuses associations d'établissements, mettant à mal, selon ces dernières, la liberté d'expression, la liberté d'association ainsi que des services, par exemple le programme qui permet l'encadrement des conducteurs épinglés pour conduite avec les facultés affaiblies.

De nombreuses associations québécoises ont confirmé au *Devoir* être très sérieusement menacées de disparition, pour la simple et bonne raison que les établissements qui leur versent des cotisations disparaîtront dans la foulée des fusions. «*S'il n'y a plus de membres, il n'y a plus d'associations*», indique Diane Lavallée, directrice générale de l'Association québécoise d'établissements de santé

et de services sociaux (AQESSS), la plus importante des associations qui se retrouve sur la corde raide.

Des principes démocratiques sont en jeu, selon elle. «*Ce serait déplorable de museler collectivement et individuellement les employés d'un réseau qui gère près de 50 % du budget de l'état. La liberté d'expression et de libre association ne devrait pas être menacée,*

ce serait une note assez discordante et surprenante dans une société démocratique», affirme M^{me} Lavallée.

Alors que tous les secteurs d'activités, allant des banques au réseau scolaire, possèdent leurs associations patronales, elle s'interroge. «*Comment justifier que le plus grand employeur*

VOIR PAGE A 8 : SANTÉ

TURQUIE

ÉMEUTES PROKURDES



ADEM ALTAN AGENCE FRANCE-PRESSE

La colère kurde frappe la Turquie. Devant l'inertie des autorités face aux combats que livrent les Kurdes contre le groupe État islamique, des émeutes ont éclaté à Ankara et dans d'autres villes turques. *Page B 5*
Lire aussi › **Le faux-semblant.** Un éditorial de Serge Truffaut. *Page A 6*

URBANISME

Le chantier, un espace à investir plutôt qu'à fuir

ISABELLE PARÉ

Plutôt que de donner des sueurs froides aux commerçants et à l'administration municipale, le chantier majeur de réfection de la rue Sainte-Catherine doit être saisi au vol pour transformer le chaos appréhendé en occasion de créativité et d'échanges avec les citoyens, ont soutenu mercredi divers experts réunis à Montréal.

Jeudi, ces spécialistes venus de France, d'Allemagne et d'ailleurs arpenteront la rue Sainte-Catherine, promise à une cure de rajeunissement de près de 95 millions d'ici 2018, pour faire part de leurs propositions à différents représentants municipaux.

Tous ces férus de design, d'urbanisme et d'architecture, réunis au colloque *Quel chantier!*, le design au secours des grands chantiers urbains, ont fait la preuve par mille mercredi que les plus périlleux travaux peuvent accoucher de lieux temporaires très agréables, convoités même, par les citoyens qui y transitent chaque jour.

«*Le chantier, c'est le signe de la vitalité d'une ville! Une ville qui n'a pas de chantier est une ville morte*», affirme Jean-Pierre Grunfeld, consultant de la firme française Paysages possibles. Pour obtenir l'adhésion des citoyens aux grands branle-bas de combat, insiste-t-il, il faut

VOIR PAGE A 8 : URBANISME



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Rushan Abbas et Patricio Henriquez

43^E FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA

En compagnie des Ouïghours de Guantánamo

À Montréal pour le lancement d'*Ouïghours, prisonniers de l'absurde* de Patricio Henriquez ce vendredi, Rushan Abbas, qui sert d'interprète à ses compatriotes enfermés à Guantánamo, revient sur cette incroyable aventure.

ODILE TREMBLAY

Au milieu des manifestations enflammant Hong Kong, on a vu des bannières arborant le visage d'Ilham Tohti, professeur de commerce international et riche homme d'affaires d'origine ouïghoure dépossédé par l'État. Condamné à la prison à perpétuité le 23 septembre dernier, ce militant pacifiste s'est battu

pour la culture et la langue de son peuple musulman d'origine turcophone, plus persécuté par la Chine encore que les Tibétains. Leur région du Xinjiang (8,5 millions d'Ouïghours en Chine, chiffre officiel à multiplier par deux) possède du pétrole, du gaz naturel. Son climat est idéal. La Chine la convoite.

VOIR PAGE A 8 : OUIGHOURS

80 djihadistes de retour au Canada

La menace terroriste est réelle, dit le SCRS

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

De la centaine de ressortissants canadiens partis grossir les rangs terroristes à l'étranger, 80 sont maintenant de retour au pays. Les services de renseignement canadiens les surveillent. La menace est bien réelle, a prévenu l'espion en chef du Canada, venant ainsi fournir des munitions aux conservateurs qui se préparent à présenter de nouvelles mesures antiterroristes.

Ces dizaines d'individus ne sont pas tous des «*combattants endurcis*» revenus d'Irak ou de Syrie, a précisé le directeur du Service canadien de renseignement et sécurité (SCRS) Michel Coulombe. Ils peuvent être de retour d'Afghanistan, du Yémen ou du Maghreb après y avoir participé au financement ou aux efforts de propagande d'organisations terroristes. «*Tous pourraient potentiellement poser une menace. Indéniablement*», a-t-il tranché mercredi.

Le SCRS sait qu'entre 130 et 145 Canadiens sont à l'étranger pour participer à des activités terroristes. Mais ce chiffre ne compte que les cas confirmés par le SCRS. «*D'ici à ce que je quitte cette pièce, il aura changé*», a reconnu M. Coulombe, qui était en comité parlementaire pour dresser le portrait de la menace terroriste au pays. «*Y'a-t-il [des cas] dont nous ne sommes pas*

VOIR PAGE A 8 : DJIHADISTES

AUJOURD'HUI

Actualités › **Les détenus fédéraux** sont de moins en moins préparés pour à leur libération, selon un rapport d'enquête. *Page A 2*

Actualités › **Armes à feu.** Québec est prêt pour le registre, jure le procureur québécois devant la Cour suprême. *Page A 5*

Économie › **Location de chambres.** La populaire plateforme Airbnb peut dormir tranquille à San Francisco. *Page B 1*

Sports › **Le Canadien** bat les Maple Leafs de Toronto 4-3. Un compte rendu de Jean Dion. *Page B 6*



	Avis légaux B 4
	Décès B 6
	Météo B 2
	Mots croisés B 8
	Petites annonces B 6
	Sudoku B 4

ACTUALITÉS

CEIC: le Bureau de la concurrence contraint par la loi

Le Bureau fédéral de la concurrence a connu des succès inégaux dans la lutte pour contrer la collusion dans l'industrie de la construction au Québec. De 1996 à 2014, l'organisme fédéral a mené 29 enquêtes, dont 12 sont toujours actives sur les contrats publics de construction la province. Le Bureau a obtenu de modestes amendes de 12 millions de dollars (une moyenne de près de 670000\$ par an), des peines totales de 12 mois de prison et 200 heures travaux communautaires pour l'ensemble des fautifs au Québec. Le Bureau de la concurrence a été «coincé» pendant de nombreuses années avec une loi difficile d'application, a relaté le sous-commissaire Pierre-Yves Guay mercredi à la commission Charbonneau. Le fardeau de preuve requis était lourd jusqu'à ce que le gouvernement conservateur assouplisse la loi, en 2009. Auparavant, il fallait établir que des entreprises avaient «indûment» limité la concurrence pour faire la preuve (hors de tout doute raisonnable) d'un complot. Un texte à lire sur *LeDevoir.com*.

Le Devoir

Relâchés sans être préparés

Les prisonniers canadiens ont de moins en moins droit à une libération conditionnelle

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Les prisonniers fédéraux sont de moins en moins préparés par les Services correctionnels à leur libération. Ils sont retournés dans la collectivité alors qu'ils vivent encore dans des établissements à sécurité moyenne et qu'ils n'ont pas goûté à la liberté conditionnelle. Leur réinsertion est donc compromise.

C'est le constat que pose l'enquêteur correctionnel dans son dernier rapport annuel déposé mercredi. Howard Sapers note que désormais, 71% de toutes les libérations sont des libérations d'office, c'est-à-dire qu'elles doivent obligatoirement être accordées parce que le délinquant a purgé les deux tiers de sa peine. C'est donc dire que la très grande majorité des gens qui quittent les pénitenciers fédéraux n'ont pas au préalable vécu de permissions de sortir avec, puis sans escorte.

«Ce détenu aura purgé les deux

tiers de sa peine en établissement carcéral, n'aura pas été supervisé dans la communauté. Et là, boum! De par la loi [...], ce détenu sera relâché dans la communauté. Il va souvent y avoir un encadrement, mais il n'y aura pas eu la mise en liberté graduelle, qui est le parcours qui a démontré les meilleurs résultats pour une réinsertion sociale réussie. Il y a comme un choc ici», lance la directrice des enquêtes pour le Bureau de l'enquêteur correctionnel, Marie-France Kingsley.

Illogisme

M. Sapers qualifie la situation de «problématique». Il rappelle que les délinquants qui récidivent le plus sont ceux qui ont été libérés d'office. «C'est logique, dit-il, car les délinquants qui sont libérés d'office sont ceux que le système a considérés comme les plus à risques [et donc n'a pas voulu libérer avant]. Mais c'est contradictoire: ça n'a aucun sens de libérer vos délinquants les plus à risques en les soumettant à la période de supervision et d'appui

la plus courte!»

Au final, la durée des peines purgées en détention avant la première mise en liberté est la plus élevée depuis 2003-2004, est-il écrit dans le rapport. Le nombre de prisonniers bénéficiant d'une liberté conditionnelle ou d'une semi-liberté a diminué de 15% depuis 10 ans. L'augmentation de 17% de la population carcérale (sous la multiplication des lois conservatrices) et la diminution du budget expliqueraient cette situation. «Le système est très sollicité.»

Le rapport de M. Sapers met aussi en lumière la moins grande mobilité des prisonniers dans le système carcéral, entre les établissements à sécurité maximale, moyenne et minimale. Pourtant, la disponibilité des programmes de réinsertion est inversement proportionnelle au niveau de sécurité d'un établissement.

«L'an passé, 50% de toutes les remises en liberté l'ont été à partir de prisons à sécurité moyenne, continue M. Sapers. Cela soulève la question suivante: si les Services



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

L'enquêteur correctionnel Howard Sapers note que désormais, 71% de toutes les libérations sont des libérations d'office.

« Il n'y aura pas eu la mise en liberté graduelle, qui est le parcours qui a démontré les meilleurs résultats pour une réinsertion sociale réussie »

Marie-France Kingsley, Bureau de l'enquêteur correctionnel

correctionnels évaluent votre risque de telle sorte que vous devez être hébergé dans un établissement à sécurité moyenne, mais que la Commission de libérations conditionnelles évalue votre

risque comme étant gérable dans la communauté sous la supervision d'un agent de libération, il y a inadéquation.»

Le Devoir



École nationale d'administration publique

LA RECHERCHE, POUR MIEUX SERVIR LE PUBLIC

Qu'en est-il du leadership dans le secteur public ?

par Pierre Vallée

Au service de l'administration publique québécoise

Au Québec, la croyance populaire veut que le leadership dans le secteur public soit moins efficace que dans le secteur privé. Est-ce vrai? En réalité, ce n'est pas le cas. Les deux sont aussi efficaces. Surprenant? Sans doute. Mais c'est bel et bien la conclusion à laquelle en arrive Natalie Rinfret, professeure et chercheure à l'ENAP et titulaire de la Chaire La Capitale en leadership dans le secteur public. Comparer les modèles de leadership public et privé constitue d'ailleurs l'un des axes de recherche de la Chaire.

La raison pour laquelle les administrateurs et gestionnaires du secteur public sont aussi efficaces que leurs collègues du secteur privé, c'est qu'ils pratiquent tous deux le leadership transformationnel, explique Mme Rinfret.

« C'est une forme de leadership qui propose d'abord une vision, à laquelle les individus souscrivent. C'est un modèle axé sur la motivation personnelle. Par exemple, le leadership transformationnel cherche à amener les employés à se développer et à atteindre une maturité professionnelle plus élevée. C'est en outre un style qui s'adapte mieux aux circonstances, donc plus approprié lorsque des changements surviennent dans une organisation. »

Dans le secteur privé, on rencontre aussi le leadership transactionnel. « Cette variante s'appuie sur le principe du donnant-donnant. On fixe des objectifs, et si ces derniers sont atteints, on récompense. Par contre, s'ils ne sont pas atteints, alors on sanctionne. C'est essentiellement un leadership de contrôle. »

Pourquoi n'y a-t-il pas autant de leadership de type transactionnel dans le secteur public que dans le secteur privé? Natalie Rinfret avance cette réponse : « Dans le secteur privé, l'objectif principal est de satisfaire les demandes des actionnaires alors que dans le secteur public, on vise plutôt l'efficacité des services rendus aux citoyens. »

Syndrome du survivant

Une des recherches effectuées par Natalie Rinfret porte sur un mal organisationnel, soit le syndrome du survivant. « Ce syndrome affecte un employé qui a survécu aux licenciements massifs dans son organisation. Si la gestion du changement n'a pas été bien menée, si la direction n'a pas communiqué aux employés une information juste et complète, ceux qui survivent éprouvent un sentiment d'injustice. Pourquoi moi, mais pas les autres? Où est la justice organisationnelle? Ce sentiment d'injustice se traduit d'abord par de la colère et de la frustration et ensuite par un manque de motivation qui peut même aller jusqu'au désir de quitter son emploi. Ça signifie que le lien de confiance entre l'employeur et l'employé s'est brisé. »

Pour éviter le syndrome du survivant, il faut s'assurer au préalable que tous les employés reçoivent, en toute transparence, une information juste sur les enjeux du changement à survenir. Ce que permet mieux le leadership transformationnel, fait observer la chercheure. D'autant plus que ce dernier se double d'une seconde notion qui est celle de l'intelligence émotionnelle. « L'intelligence émotionnelle est une forme de gestion des émotions qui permet de bien saisir ses émotions mais aussi celles ressenties par les autres. Par exemple, il ne viendrait pas à l'esprit d'un leader possédant une forte intelligence émotionnelle de congédier un employé froidement et sèchement, comme cela se fait malheureusement parfois. »

Transfert des connaissances

Natalie Rinfret travaille présentement sur un nouveau projet de recherche portant sur la transmission des connaissances dans l'administration publique. Le sujet est de



Courtoisie ENAP

l'heure puisque de nombreux baby-boomers seront appelés à prendre leur retraite bientôt, dont un fort pourcentage de cadres. Leurs connaissances seront-elles adéquatement transmises à leurs successeurs? « Il s'agit de comprendre quels sont les déterminants individuels et organisationnels qui favorisent ou non le transfert des connaissances, note-elle. Nous allons commencer par établir une cartographie de ces connaissances. Elle sont de quelles natures? Qui les détient? Quels sont les mécanismes en place et lesquels favorisent le transfert des connaissances? »

Elle avance l'hypothèse selon laquelle les organisations dont la culture repose sur la confiance, la collaboration et l'apprentissage sont davantage en mesure de valoriser le transfert des connaissances. Et, au contraire, une organisation dont la structure est fortement centralisée et dont les connaissances sont concentrées à l'échelon supérieur, et circulent donc moins, sera moins portée à valoriser le transfert des connaissances.

Cette recherche s'intéressera aussi aux déterminants individuels. « Par exemple, dans une organisation où l'on rencontre de l'âgisme, c'est-à-dire là où les jeunes employés ne trouvent pas crédibles les employés chevronnés, on aura tendance à se dire à quoi bon faire siennes leurs connaissances? » Une fois la cueillette de données générales complétée, la recherche se concentrera sur quatre ministères, deux au fédéral, deux au provincial, deux où le transfert des connaissances fonctionne bien, deux où cela fonctionne moins bien. « Ces études de cas nous permettront de bien comprendre le processus de gestion des connaissances. Et au bout de la ligne, de déterminer quels sont les moyens et les outils propices au transfert des connaissances, pour ensuite les implanter dans les organisations qui en ont besoin. »

Ce souci de retombées pratiques est au cœur des recherches menées par Natalie Rinfret et la Chaire La Capitale en leadership dans le secteur public. « La mission de la Chaire est non seulement de valoriser le leadership dans le secteur public et de faire avancer les connaissances sur le leadership public, mais aussi de soutenir concrètement les gestionnaires du secteur public québécois. »



POUR MA MAÎTRISE AVEC RECHERCHE (M. SC.)
JE CHOISIS L'ENAP!

La référence pour développer des projets de recherche en administration publique sur:

- l'international
- la santé
- l'éducation
- les affaires autochtones
- le municipal
- la sécurité civile
- les politiques sociales
- et plus encore...



École nationale d'administration publique

ACTUALITÉS

L'emmerdeur



MICHEL
DAVID

Heureusement que Jean-François Lisée est là pour mettre du piquant dans la course à la chefferie du PQ, même s'il fait un peu penser à ces équipes de hockey qui sont virtuellement exclues des séries éliminatoires et qui s'amusent à faire trébucher celles qui se battent encore pour y participer.

Après sa sortie sur le conflit d'intérêts dans lequel se retrouve Pierre Karl Péladeau, dont les adversaires du PQ n'ont pas tardé à tirer profit, il a lancé un deuxième pavé dans la mare en déclarant qu'il aurait voté contre le projet de loi sur la charte de la laïcité, faute d'une clause dite « grand-père » qui aurait permis aux employés de l'État déjà en poste de conserver leurs signes religieux.

Ses propos se situent peut-être à la limite de ce qu'exige la solidarité ministérielle, et sa façon de se poser en « humaniste » peut laisser entendre que ses anciens collègues l'étaient moins, mais la question de la charte n'en devient pas moins incontournable pour les candidats au leadership, qui devront maintenant préciser leur propre position. Sous leur gouverne, le PQ la remettrait-il à l'ordre du jour? Si oui, quelle en serait la portée? Inclurait-elle une clause grand-père? Ceux qui réclament un débat d'idées seront servis.

Il est très possible que M. Lisée ait eu des réserves face au projet de son ex-collègue et bientôt adversaire Bernard Drainville. Certains de ses collègues en avaient aussi, mais il faut faire un très gros acte de foi pour croire qu'un homme aussi manifestement content de son sort aurait renoncé à un siège au Conseil des ministres si le PQ avait réussi à obtenir une majorité de sièges, sans laquelle le projet aurait dû être amendé de toute manière, sinon carrément abandonné.

Au lendemain de l'élection du 7 avril, il avait reproché un manque de transparence quand l'opposition avait réclamé les avis juridiques dont M. Drainville prétendait disposer, mais il n'avait jamais donné le moindre indice d'un désaccord si profond qu'il aurait senti le besoin de manifester officiellement sa dissidence.

De toute évidence, Jean-François Lisée aime vivre dangereusement

M. Lisée sait finasser comme pas un. En fin de semaine dernière, il était catégorique: la propriété d'un empire médiatique, même si elle est confiée à une fiducie sans droit de regard, est incompatible avec le métier de politicien. Il a suffi que PKP réitère que telle était son intention pour qu'il y voie un « très grand pas en avant », même s'il l'a invité à faire preuve d'encore plus d'imagination.

Le juriconsulte de l'Assemblée nationale, M^e Claude Bisson, a d'ailleurs expliqué à *La Presse* qu'il ne s'agirait pas d'une véritable fiducie sans droit de regard puisque M. Péladeau insiste pour que le fiduciaire n'ait pas le pouvoir de vendre des actions de Québecor.

Sans mettre en doute la bonne foi de M. Péladeau, la population a appris depuis longtemps à prendre avec un grain de sel les « engagements d'honneur » d'un politicien. De toute manière, il aura beau jurer qu'il ne s'ingérera pas dans la gestion de Québecor pendant son séjour en politique, tout le monde sait qu'il en reprendra les commandes un jour ou l'autre.

De toute évidence, M. Lisée aime vivre dangereusement, mais il pourrait bien se brûler. Il est clair que son attaque contre PKP a déplu à plusieurs au sein de son parti. Raymond Bachand pourrait témoigner de ce qu'il peut en coûter de s'attaquer ainsi à celui qui a toutes les chances de devenir le prochain chef. Durant la course à la succession de Jean Charest, bien des libéraux ont regretté d'avoir reproché à Philippe Couillard ses liens nébuleux avec Arthur Porter. Même s'il avait voulu poursuivre sa carrière, M. Bachand n'aurait jamais retrouvé la confiance de son chef.

Qu'il s'agisse de M. Lisée ou de la CAQ, la perspective d'embarrasser, voire d'éliminer un adversaire n'est sans doute pas étrangère à ce souci de faire en sorte qu'un mur étanche sépare le médiatique et le politique. Bien évidemment, la modification du code d'éthique proposée par la CAQ vise spécifiquement M. Péladeau, mais le problème n'en est pas moins réel et le PQ aurait tout intérêt à en prendre acte plutôt qu'à crier au complot.

Manifestement moins désireux de trouver une solution que de rendre coup pour coup, son chef intérimaire, Stéphane Bédard, a lancé qu'un coup parti, on devrait aussi interdire à un député d'avoir une conjointe qui est lectrice de nouvelles, comme c'est le cas du leader parlementaire de la CAQ, François Bonnardel.

En donnant l'accord du gouvernement à la tenue d'une commission parlementaire pour examiner la question, Jean-Marc Fournier a insisté sur la nécessité de « prendre une distance avec le cas » et de l'examiner sous l'angle de la démocratie, mais cela permettrait aussi de maintenir le sujet dans l'actualité. Si une telle commission était éventuellement convoquée, il serait souhaitable qu'en sa qualité d'ancien journaliste, M. Lisée y participe. Sa contribution serait certainement très utile.

mdavid@ledevoir.com

Québec aux troussees de PKP le patron de presse

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Le gouvernement Couillard est déterminé à forcer Pierre Karl Péladeau à céder ses actions de contrôle de Québecor ou à quitter son siège de député.

« Il s'agit pour lui de faire un choix. Ce choix [c'est] soit le contrôle d'un empire médiatique, soit la fonction parlementaire. Ce ne pourrait être les deux », a déclaré le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, lors du débat, mercredi après-midi à l'Assemblée nationale, qui portait sur une motion présentée par la Coalition avenir Québec.

Pierre Karl Péladeau, qui avait fait une déclaration en matinée au sujet de ses actions de Québecor, n'a pas réussi à calmer le jeu. Il refuse toujours de se départir de ses actions de contrôle de Québecor. « En vertu de la loi, que je respecte scrupuleusement, je n'ai pas à choisir entre le choix que j'ai fait de représenter les citoyens de mon comté de Saint-Jérôme à l'Assemblée nationale du Québec et la détention du patrimoine qui m'a été légué par mon père, Pierre Péladeau », a-t-il déclaré.

S'il se portait candidat à la direction du Parti québécois — il certifie que la décision n'est pas encore prise — et qu'il remportait la victoire, il mettrait ses actions dans une fiducie sans droit de regard. En outre, il a pris l'engagement de

faire, « au moment opportun, une déclaration sur l'honneur, dans laquelle je m'engagerai solennellement à ne jamais intervenir dans le contenu éditorial des médias d'information, de quelque manière que ce soit ».

Motion et commission

Mais le gouvernement Couillard, qui juge ces engagements insuffisants, a un plan de match et Pierre Karl Péladeau n'est pas sorti de l'auberge. D'emblée, il est acquis que les députés libéraux, avec les élus de Québec solidaire, voteront demain pour la motion de la CAQ qui demande au gouvernement d'étendre le Code d'éthique et de déontologie des parlementaires pour qu'il prévoie « qu'un député, ou un membre de sa famille immédiate, ne puisse d'aucune façon détenir directement ou indirectement la majorité des actions ou une position de contrôle dans une entreprise médiatique ».

Le leader parlementaire de la CAQ, François Bonnardel, a présenté un amendement, écrit par les libéraux, mandatant la Commission des institutions pour qu'elle entende des experts et des groupes intéressés par la question et remette un rapport le 19 novembre prochain. Le vice-président de l'Assemblée nationale, François Gendron, a jugé l'amendement irrecevable. Mais les libéraux reviendront à la charge, sans doute la semaine prochaine, avec une autre motion pour tenir cette commission.

Ce n'est qu'une première étape. Après cette

consultation, non seulement le gouvernement entend-il modifier la loi sur le Code d'éthique des députés, mais « il est bien possible qu'il nous faille aussi modifier la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur l'exécutif », a indiqué Jean-Marc Fournier. On comprend que ces projets de loi nécessiteront, une fois le prochain chef du PQ choisi, d'autres consultations en commission parlementaire.

Lors de la période de questions, le premier ministre Philippe Couillard a affirmé qu'il fallait faire de cette question « un débat de société absolument fondamental » sur le quatrième pouvoir. Et Jean-Marc Fournier de préciser: « Ce n'est pas une simple question de ce que le décideur public fait avec ses intérêts financiers personnels qui, eux, relèvent du code d'éthique, mais c'est surtout le fait de posséder des intérêts privés dans le domaine médiatique qui a pour conséquence de soulever une crainte que cela affecte et contamine le rôle de la presse. »

« Ce n'est pas un débat sur lui [Pierre Karl Péladeau], c'est un débat sur la démocratie », a ajouté le leader.

Pour la leader parlementaire péquiste, Agnès Maltais, la motion vise délibérément le député de Saint-Jérôme, « trop populaire aux yeux de la CAQ et du Parti libéral ».

Le Devoir

Lire aussi · Le choix de PKP. Une chronique de Gérard Bérubé. *Page B 1*

SANTÉ MENTALE

Ces proches aidants qu'on empêche d'aider

Ceux qui s'occupent d'un proche atteint d'une maladie mentale réclament plus de place



MARJAN APOSTOLOVIC

Aux premières loges des avancées de la maladie mentale de leurs proches, les aidants sont pourtant souvent carrément mis de côté par le système.

CAROLINE MONTPETIT

Aux prises avec un système qui leur laisse peu de place et de marge de manœuvre, les proches aidants des personnes atteintes de maladie mentale demandent plus de souplesse dans l'interprétation des lois, et davantage d'encadrement pour leurs proches qui sortent de l'hôpital.

Lorsqu'il veut signaler une détérioration de l'état de santé de son fils schizophrène au médecin de celui-ci, Jean-Pierre Langelier doit laisser un message à la secrétaire ou à l'infirmière. Celle-ci rappelle alors le fils de M. Langelier pour fixer un rendez-vous plus tôt que prévu, souvent en prétextant un conflit d'horaire.

C'est le moyen qu'il a trouvé pour contourner le règlement sur la confidentialité, qui prévoit que les informations sur le dossier de santé des adultes malades ne peuvent être transmises à un tiers, même s'il est apparenté, sans leur consentement.

Aux premières loges des avancées de la maladie mentale de leurs proches, les aidants sont pourtant souvent carrément mis de côté par le système, et réclament d'être davantage impliqués dans le processus de traitement de la personne qu'ils aident. Ils demandent une interprétation moins stricte de la loi sur la confidentialité, qui interdit aux médecins de leur transmettre des informations sur les traitements. Et ils souhaiteraient aussi que les juges aient une vision à plus long terme de la dangerosité de la personne souffrante, dans le cas où ils doivent obtenir de la cour un mandat d'ordonnance d'évaluation psychiatrique ou un mandat de traitement.

C'est ce que revendique Hélène Fradet, directrice de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFA-PAMM), alors que se déroule depuis lundi la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales au Québec. « C'est très souvent problématique pour les familles d'avoir recours à la loi d'exception pour faire évaluer un proche en période de désorganisation », dit-elle. L'évaluation

« C'est très souvent problématique pour les familles d'avoir recours à la loi d'exception pour faire évaluer un proche »

Hélène Fradet, FFA-PAMM

de « la dangerosité est toujours reliée à l'immédiateté du danger », plaide-t-elle. Or, les proches de la personne atteinte voient l'évolution de la maladie de la personne, constatent qu'elle commence à se réfugier dans un autre monde, ou à parler seule bien avant le point culminant de la crise.

Évaluations à répétition

Pour faire soigner son fils schizophrène, qui refusait de reconnaître sa maladie, Jean-Pierre Langelier a dû avoir recours à quatre ordonnances d'évaluation psychiatrique, puis à une ordonnance de traitement. En clair, cela signifie que les policiers doivent aller chercher le malade chez lui pour le faire évaluer par un médecin.

Et le combat ne s'arrête pas là. « Il sortait de l'hôpital, et puis il ne prenait plus ses médicaments », raconte-t-il. M. Langelier et sa femme sont allés chercher une ordonnance d'évaluation psychiatrique quelques mois après avoir constaté que la santé de leur fils se détériorait et qu'il somnait dans la paranoïa. Mais l'expérience est extrêmement souffrante, tant pour les parents que pour le malade. « Il nous regardait et il disait: pourquoi vous avez fait ça? », raconte M. Langelier.

M. Langelier croit d'ailleurs que c'est une des raisons qui fait que les proches attendent souvent très longtemps avant d'avoir recours à ces procédures. Et selon le psychiatre Marc-André Roy, ces dé-

lais peuvent avoir une incidence majeure sur la santé des individus. « L'application rigide de la loi mène à des conséquences dommageables pour la personne », dit-il.

L'équipe du D^r Roy, à l'hôpital de l'Enfant-Jésus de la région de Québec, a donc mis sur pied un comité de travail interdisciplinaire et intersectoriel qui vise à impliquer le plus de personnes possible dans le processus. « On regarde comment on peut assouplir notre pensée et utiliser notre jugement » pour travailler avec la loi, dit-il. Par exemple, la loi interdit aux médecins de divulguer des informations sur le traitement des personnes malades, mais elle leur autorise d'en recueillir auprès des proches.

Mais l'approche des services de santé en cette matière varie considérablement d'un établissement à l'autre. « Beaucoup de personnes sortent de l'hôpital après un séjour en psychiatrie sans qu'il y ait de suivi », raconte M^{me} Fradet. La famille apprend par exemple que le malade a reçu son congé de l'hôpital lorsqu'il se présente sur le pas de la porte...

Or, les proches aidants des personnes atteintes de maladie mentale sont souvent âgés, puisque ce sont des maladies qui se déclarent souvent au début de la vie adulte. Les membres du réseau de la FFA-PAMM ont en moyenne 70 ans! Et ils sont nombreux. « Nous recevons 60000 demandes d'aide par année », dit M^{me} Fradet.

La FFA-PAMM lancera cette semaine sa campagne *Avant de craquer*, pour inviter les proches aidants à chercher de l'aide dans le milieu communautaire. La Fédération réclame aussi un meilleur suivi à la sortie de l'hôpital, tant sur le plan de l'hébergement que des soins infirmiers. « Moi, j'étais plus un époux. J'étais l'infirmier en chef, le gardien de sécurité, je surveillais si elle prenait sa médication. J'avais besoin d'aide », raconte Lord, l'un des proches aidants qui participe à cette campagne.

Le Devoir

CHARTRE DES VALEURS

Lisée se défend de briser le secret ministériel

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

L'ex-ministre Jean-François Lisée s'est défendu mercredi d'avoir fait entorse à la convention de la solidarité ministérielle en dévoilant dans un livre à paraître avoir inscrit son opposition à la charte de la laïcité au Conseil des ministres.

Le député de Rosemont a soutenu mercredi ne pas avoir brisé le serment de discrétion relatif au secret des délibérations du Conseil exécutif puisqu'il n'a « révélé aucun secret qui ne [lui] appartient pas ». « Ce qui s'est passé au Conseil des ministres, au caucus, ça ne m'appartient pas, mais je peux dire ce que j'ai pensé, les arguments que j'ai utilisés dans différents forums », a-t-il dit à l'entrée du caucus des élus péquistes mercredi avant-midi.

M. Lisée aurait renoncé à ses fonctions ministérielles à l'approche de l'adoption du projet de loi 60, à moins de l'inclusion d'une clause de droits acquis, expliquait-il dans *Le journal de Lisée: 18 mois de pouvoir, mes combats, mes passions*.

A ses yeux, seuls les nouveaux employés du secteur public auraient dû être soumis à l'interdiction de port de signes religieux ostensibles prévue à la charte. « Il n'était pas acceptable humainement que des employés de l'État qui avaient travaillé pour l'État depuis plusieurs années soient menacés de congédiement ou de sanctions parce qu'on avait décidé de changer les règles en cours de route. [...] Il me semblait impossible d'appuyer une partie de la législation qui allait soumettre des gens à des pressions et à un stress terrible », a fait valoir M. Lisée.

Réaction tardive

Pourtant, l'auteur du projet de loi, Bernard Drainville, et lui avaient pris la plume à la mi-novembre 2013 pour défendre vigoureusement la charte des valeurs québécoises dans les pages du quotidien *The New York Times*. Dans une lettre coiffée du titre « *Jefferson in Quebec* », les deux ministres soutenaient que le projet de loi 60 visait à consolider le « mur entre l'État et la religion ». « Pour la majorité des Québécois qui appuient le projet de loi [une consigne demandant aux employés du secteur public de ne pas porter de signes religieux ostensibles à l'emploi] s'inscrit dans un long processus de laïcisation amorcée durant la Révolution tranquille, soulignaient-ils.

Les députées libérales Kathleen Weil, Rita De Santis et Filomena Rotiroti auraient préféré voir M. Lisée exprimer ses réserves, il y a un an, alors que le projet de loi controversé déchirait l'opinion publique.

Le Devoir

ACTUALITÉS

EBOLA

Contrôles resserrés dans les aéroports

Washington et Ottawa ont annoncé le renforcement du contrôle des voyageurs en provenance des pays africains touchés par Ebola, qui a fait près de 3900 morts et tué mercredi un patient au Texas, tandis que Madrid, aux prises avec de nouvelles contaminations, promettait la transparence.

La ministre canadienne de la Santé, Rona Ambrose, a annoncé que les passagers en provenance des pays d’Afrique de l’Ouest affectés par Ebola allaient faire l’objet de contrôles renforcés. «Le gouvernement prendra des mesures additionnelles en procédant à des contrôles de température ciblés», a-t-elle dit, sans préciser quels pays seraient visés ni quand dans quels aéroports canadiens se feraient ces contrôles.

La Maison-Blanche a de son côté annoncé la mise en place de contrôles renforcés dans cinq aéroports des États-Unis: JFK, Newark, Washington-Dulles, et les aéroports internationaux d’Atlanta et de Chicago.

L’Union européenne a pour sa part décidé mercredi de «renforcer l’information aux voyageurs et professionnels de la santé» pour prévenir une pénétration du virus sur son territoire.

306 millions de dollars manquants

Le patient libérien atteint d’Ebola au Texas, le premier sur lequel le virus avait été diagnostiqué hors d’Afrique, est décédé mercredi matin. Peu après, le secrétaire d’État John Kerry a exigé une «réponse mondiale urgente». D’après le département d’État, il manque 306 millions de dollars sur les 998 millions réclamés par l’ONU pour combattre la maladie.

De son côté, le chef du gouvernement espagnol, Mariano Rajoy, s’exprimant pour la première fois sur le sujet devant le Congrès, s’est engagé à la «transparence totale», en assurant que ses partenaires internationaux étaient informés quotidiennement.

Aux États-Unis, deux personnes ont été hospitalisées sur des soupçons d’Ebola, dont un policier de Frisco, près de Dallas, qui s’était rendu dans l’appartement de la famille du patient décédé, et ne sentait pas très bien.

Le coût économique d’Ebola pour l’Afrique de l’Ouest pourrait dépasser les 32 milliards de dollars d’ici fin 2015 si l’épidémie venait à s’étendre hors des trois principaux pays touchés, selon la Banque mondiale.

Agence France-Presse



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les rapports du coroner pour les 47 victimes mortes tragiquement le 6 juillet 2013 ont été déposés.

Lac-Mégantic: le coroner sermonne Transports Canada

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Une «secousse ressemblant à un tremblement de terre», provoquant «d’immenses boules de feu» qui déferlent sur Lac-Mégantic et sèment la terreur. Six millions de litres de pétrole en flamme. Quarante-sept victimes par «décès violents», toutes des morts «évitables». Et pour que cela ne se reproduise pas, Transports Canada doit agir, estime le coroner Martin Clavet.

Les 47 rapports dévoilés mercredi par M. Clavet rappellent par leur seul nombre l’ampleur de la tragédie du 6 juillet 2013. Une nuit infernale que le coroner revisite pour établir — dans la mesure du possible — comment chaque victime est morte.

Quelques détails diffèrent, mais le continuum central ne varie pas: une explosion qui a tout ravagé, laissant des restes humains carbonisés et des corps «fragmentés». Lésions thermiques, d’inhalation ou traumatiques, le coroner n’a qu’à évoquer pour que tous comprennent.

Les recommandations que le coroner propose à la suite de son enquête s’adressent principalement à Transports Canada. Ottawa a certes agi depuis la catastrophe, reconnaît-il. Mais le fédéral doit faire plus.

Un exemple? Le train qui a ravagé Lac-Mégantic avait été laissé sans surveillance à Nantes. Suivant l’accident, le gouvernement fédéral a prononcé une injonction pour forcer les

compagnies ferroviaires à surveiller toute locomotive attelée à des wagons-citernes chargés de marchandises dangereuses.

Sauf que le coroner révèle que cette injonction est maintenant échue et n’a pas été intégrée dans le Règlement d’exploitation ferroviaire, dont l’article 112 permet toujours de laisser sans surveillance du matériel roulant (à certaines conditions — notamment que le train ne soit pas positionné dans une pente). M. Clavet demande à Transports Canada de mettre un terme à cette pratique.

Autre exemple: les parcours. Dans son rapport sur l’accident déposé en août dernier, le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) recommandait à Transports Canada de modifier les itinéraires de transport des marchandises dangereuses pour faire en sorte d’éviter les zones densément peuplées. Ottawa exige maintenant que les compagnies de chemins de fer transportant des marchandises dangereuses effectuent des évaluations des risques pour les «itinéraires clés».

Un itinéraire clé est une voie utilisée pour transporter annuellement au moins 10 000 wagons-citernes (cela représente environ 140 trains comme celui de Lac-Mégantic). Or, c’est un seuil trop élevé, juge le coroner.

M. Clavet recommande aussi notamment que la réglementation concernant le nombre de freins à main à serrer soit précisée.

Québec aussi

Si la question du transport ferroviaire relève principalement d’Ottawa, Québec a aussi son mot à dire dans le dossier, ajoute le coroner en rappelant que la compétence de Québec s’étend sur près de 30% de tout le réseau ferroviaire dans la province. «L’événement survenu à Lac-Mégantic doit servir d’enseignement aux deux niveaux de gouvernement», écrit M. Clavet. Il recommande ainsi que Québec mette en œuvre les recommandations faites au fédéral.

À Ottawa, la ministre des Transports, Lisa Raitt, a réagi aux rapports en soutenant que le gouvernement a «pris des mesures importantes» pour renforcer la sécurité du transport ferroviaire. Il étudiera les travaux de M. Clavet.

Le gouvernement a par ailleurs jusqu’à la mi-novembre pour répondre aux recommandations du BST.

Le Devoir

Lire aussi • Ça saute encore. Un éditorial de Josée Boileau. Page A 6

Les scientifiques canadiens plus contrôlés que les autres

La plupart des scientifiques travaillant pour le gouvernement fédéral ne peuvent communiquer librement avec les journalistes et le public, confirme une étude menée par l’organisme indépendant Evidence for Democracy (E4D) et l’Université Simon Fraser, qui conclut que les politiques régissant les interventions publiques des chercheurs fédéraux sont encore plus interventionnistes qu’aux États-Unis. Un texte à lire sur *LeDevoir.com*.

Le Devoir

Tony Accurso connu de la police italienne

L’entrepreneur Tony Accurso aurait des liens présumés avec la mafia italienne, selon des documents de la police italienne obtenus par Radio-Canada. Dans ces documents, le nom d’Accurso apparaît dans les transcriptions de conversations entre Joseph Zappia, un mafioso italien, et sa sœur. Le mois dernier, à la commission Charbonneau, Tony Accurso avait pourtant affirmé qu’il ne connaissait M. Zappia que de nom et qu’il ne faisait pas d’affaires avec lui. M. Zappia a été décrit par la police italienne comme étant le paravent légal des Rizzuto.

Le Devoir

Un témoin raconte ses quelques jours avec Magnotta

L’homme qui a accueilli Luka Rocco Magnotta à Berlin affirme que celui-ci avait quelques milliers d’euros en poche et aucun bagage. Frank Rubert a raconté mercredi aux jurés du procès de Magnotta sa rencontre avec l’accusé du meurtre prémédité de Jun Lin. M. Rubert a rencontré Magnotta sur un site de clavardage, alors qu’il cherchait un colocataire. Il l’a rencontré à la gare d’autocars de Berlin, où Magnotta est arrivé en provenance de Paris. Le jeune homme était crasseux et négligé et il portait une perruque. M. Rubert a finalement décidé de l’inviter chez lui parce qu’il ne voulait pas le laisser seul, sans endroit où aller. Le jour de l’arrestation, M. Rubert a acheté un journal et vu une image troublante à l’intérieur: la photo de Magnotta, accompagnée d’un article décrivant une chasse à l’homme internationale. «J’ai lu l’article, et il y avait des choses cruelles dans cet article», a raconté le témoin. Alors que M. Rubert communiquait avec la police, un employé d’un café Internet a alerté les policiers après avoir vu Magnotta dans son établissement.

La Presse canadienne

Nobel de chimie pour l’extrêmement petit

Stockholm — Le prix Nobel de chimie 2014 a été décerné mercredi aux Américains Eric Betzig et William Moerner et à l’Allemand, Stefan Hell, qui ont amélioré la puissance du microscope, lui permettant de voir l’extrêmement petit. Les trois chercheurs ont été récompensés «pour le développement de la microscopie à fluorescence à très haute résolution», a indiqué le jury dans son communiqué. «Longtemps la microscopie a été tenue par une limitation présumée: le fait qu’elle ne pourrait jamais obtenir une meilleure résolution que la moitié de la longueur d’ondulation de la lumière», a-t-il expliqué. Cette limite de 0,2 nanomètre (0,2 milliardième de mètre) avait été théoriquement posée par l’Allemand Ernst Abbe en 1873. «Aidés par des molécules fluorescentes, les lauréats du Nobel de chimie 2014 ont contourné avec ingéniosité cette limitation. Leur travail pionnier a fait entrer la microscopie optique dans la dimension nanométrique», a souligné le jury.

Agence France-Presse

CHAMBRE DE COMMERCE
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
BOARD OF TRADE OF METROPOLITAN MONTREAL

Mardi 21 octobre
de midi à 14 h

DÉJEUNERS-CAUSERIES DESJARDINS

Le projet Énergie Est ou l'incohérence canadienne en matière d'énergie

SOPHIE BROCHU
Présidente et chef de la direction
Gaz Métro

Présenté par :

RÉSERVATION : 514 871-4001
www.ccmmt.qc.ca/s_brochu

En collaboration avec :

CRÉATEURS D'AFFAIRES



FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
VOS OBJECTIFS, NOS CERTIFICATS, VOTRE CARRIÈRE.

COMMUNICATION APPLIQUÉE
COOPÉRATION INTERNATIONALE
CRIMINOLOGIE
DROIT
ÉTUDES INDIVIDUALISÉES
FRANÇAIS LANGUE SECONDE
GÉRONTOLOGIE
GESTION POLICE ET SÉCURITÉ
GESTION SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
GESTION PHILANTHROPIQUE
INTERVENTION AUPRÈS DES JEUNES
INTERVENTION EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET EN TSA
JOURNALISME
PETITE ENFANCE ET FAMILLE
PUBLICITÉ
RÉDACTION
RELATIONS INDUSTRIELLES
RELATIONS PUBLIQUES
SANTÉ COMMUNAUTAIRE
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
SANTÉ MENTALE
TOXICOMANIES
TRADUCTION I ET II
VICTIMOLOGIE

AUSSI OFFERT
COURS EN LIGNE
ÉCOLE DE LANGUES – Anglais et Français
FORMATION CONTINUE
PROGRAMME ACCÈS-FEP
SERVICE DE RECONNAISSANCE
DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS

ADMISSION HIVER 2015
Cours le soir ou la fin de semaine
514 343.6090 1 800 363.8876
FEP.umontreal.ca

Université de Montréal

ACTUALITÉS

La réforme électorale contestée en cour

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

La réforme électorale du gouvernement conservateur sera contestée devant les tribunaux. Le Conseil des Canadiens et la Fédération canadienne des étudiants feront valoir en Cour supérieure de l'Ontario que les changements apportés au processus d'identification des électeurs compliqueront l'exercice du droit de vote des étudiants. Les deux groupes feront connaître ce jeudi matin l'argumentaire légal qu'ils entendent défendre. En entrevue avec *Le Devoir*, la présidente de la Fédération, Jessica McCormick, explique que les assouplissements apportés par le ministre responsable de la réforme, Pierre Poilievre, n'ont pas été suffisants.

« Certes, nous avons gagné sur la question des répondants, mais plusieurs des changements qui posent problème sont allés de l'avant, rappelle M^{me} McCormick. Le principal est que la carte d'électeur a été éliminée de la liste des documents acceptés. C'est important pour les étudiants car elle leur donnait la possibilité de prouver qu'ils habitent là où ils veulent voter. »

La carte d'électeur est ce carton blanc que poste Elections Canada indiquant les renseignements personnels de l'électeur. Pour voter, un électeur doit prouver à la fois son identité et son adresse. Désormais, donc, seuls deux documents combinent ces éléments (permis de conduire et carte d'identité délivrée par certaines provinces). En l'absence de ce document, un électeur doit présenter deux pièces d'identité, ce qui peut s'avérer difficile pour un étudiant, soutient M^{me} McCormick.

L'autre élément qui sera contesté touche aux répondants, ces personnes qui attestent généralement de l'adresse d'un électeur qui ne peut prouver où il habite. Le gouvernement a renoncé à leur abolition, mais a limité à un le nombre d'électeurs pour qui on peut répondre. Encore là, selon M^{me} McCormick, cela posera problème aux étudiants. « Imaginez quatre étudiants en colocation et que toutes les factures sont au nom d'un d'entre eux. Il ne pourra répondre que d'un de ses colocataires. »

M^{me} McCormick agira à titre de demanderesse dans cette cause parce qu'elle a eu recours à un répondant en 2011. L'avocat qui plaidera la cause est Stephen Shrybman, le même qui avait mené pour le Conseil des Canadiens la charge légale contre les appels robotisés.

Le Devoir

ARMES À FEU

Québec est prêt pour le registre, jure le procureur

Le gouvernement du Québec serait prêt à implanter un registre des armes à feu en l'espace d'« environ 45 jours », a assuré mercredi le procureur québécois Éric Dufour à la Cour suprême.

Le projet de loi est pratiquement écrit, les locaux sont déjà prévus pour le personnel et des simulations informatiques ont été effectuées en prévision d'un éventuel transfert des données du registre fédéral, a-t-il soutenu à l'issue de sa plaidoirie devant le plus haut tribunal du pays.

Pourtant, le gouvernement libéral refuse toujours de s'engager à mettre sur pied un registre québécois des armes à feu advenant une victoire du Québec après plus de deux ans de bras de fer juridique. La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, a récemment indiqué que le gouvernement libéral tranchera la question — en fonction notamment du « contexte budgétaire actuel » — au lendemain du dévoilement de la décision par la Cour suprême.

La députée solidaire Françoise David a exhorté mercredi le chef du gouvernement québécois de « placer la sécurité des Québécois et des Québécoises avant son obsession pour l'austérité » en « s'engage[ant] formellement » à mettre sur pied un registre des armes à feu. « Répéter ad nauseam qu'on veut protéger les citoyens et les citoyennes n'est certainement pas aussi efficace qu'un registre des armes à feu qui sauve des vies », a-t-elle affirmé.

Couillard prudent

La position du Québec n'a pas changé au fil des dernières années, a insisté le premier ministre Philippe Couillard mercredi. « Nous le répétons : les données sont fondamentales. Nous voulons obtenir les données. Le registre est important, la sécurité des gens est essentielle. Il faut cependant être prudent, la Cour suprême n'a pas encore rendu sa décision », a-t-il déclaré à l'Assemblée nationale.

Le gouvernement du Québec demande à la Cour suprême de sauver les renseignements sur les propriétaires québécois d'armes de chasse stockées dans le registre fédéral au cas où la province créerait son propre registre. La décision unilatérale d'Ottawa de détruire les données du registre est « contraire au fédéralisme », a argué M^e Dufour.

Le procureur du gouvernement fédéral, Claude Joyal, a pour sa part soutenu que la Constitution permettait au gouvernement d'agir unilatéralement dans ce dossier, car il



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les partisans d'un registre québécois des armes à feu arguent que sans lui, Québec pourrait perdre la trace d'armes achetées légalement avant d'être revendues sur le marché noir.

s'agit de sa loi. « Ce n'est peut-être pas une position sympathique, mais il n'en demeure pas moins que sur le plan juridique, le registre des armes d'épaules est sous le contrôle du directeur en vertu d'une loi fédérale et que le Parlement a choisi de le détruire », a-t-il affirmé.

Un CD

Les provinces ne sont pas propriétaires des données du registre, est d'avis Ottawa. M^e Dufour a, lui, fait valoir que les données informatiques ne sont la propriété de personne.

Le procureur fédéral a semblé ébranlé dans les premières minutes de sa plaidoirie, qui a par ailleurs été interrompue à plusieurs reprises par les trois magistrats québécois qui siègent à la Cour. « Quel est fondamentalement le préjudice ou le dommage pour le fédéral de donner cette information-là ? », lui a notamment demandé le juge Richard Wagner. Après avoir fourni des réponses qui ne semblaient pas satisfaire le magistrat, M^e Joyal a finalement laissé tomber que « de prendre un CD et de le donner au gouvernement du Québec... je ne pense pas que c'est ça qui est le problème ».

En marge du caucus de son parti, mercredi, le chef néodémocrate Thomas Mulcair a déclaré que le Québec faisait « bien de se battre » et a dit attendre avec impatience la décision de la Cour suprême dans un dossier qui est, selon lui, essentiellement politique.

De son côté, la porte-parole de PolySeSouvient, Heidi Rathjen, a accusé le gouvernement Harper d'être à la solde des lobbys pro-armes. « Si on n'a pas de contrôle des armes, aujourd'hui, sans enregistrement, on peut s'acheter légalement des armes et les vendre illégalement sur le marché noir sans aucune répercussion parce que les armes ne sont plus retraçables à leur dernier propriétaire légal », a illustré M^{me} Rathjen.

Les défenseurs du droit au port d'armes étaient eux aussi sur place, mercredi matin, et ont reproché au gouvernement québécois d'être complètement déconnecté de sa population en travaillant au sauvetage du registre. « Le fossé entre l'opinion publique et l'Assemblée nationale est très grand », a indiqué le porte-parole de l'Association canadienne pour les armes à feu, Shawn Bevins.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

1

jour

rabais

jusqu'à

1/2

sur le tarif de base

1,2,3... partez à 1/2 prix ! Profitez des rabais sur le tarif de base.

1,2,3... réservez vite ! C'est juste aujourd'hui.

Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 9 octobre 2014. Voyagez d'ici le 11 février 2015. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.* Tarifs à partir de :

149 \$

HALIFAX

3 par jour

201 \$

ST. JOHN'S

194 \$

THUNDER BAY

131 \$

WINDSOR

219 \$

CHICAGO

120 \$

TORONTO

17 par jour

167 \$

SAULT STE. MARIE

131 \$

TIMMINS

208 \$

BOSTON

flyporter.com

*Nouvelles réservations seulement. Réservez d'ici 23 h 59 HE le 9 octobre 2014. Voyagez d'ici le 11 février 2015. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Le rabais ne s'applique pas aux vols des 13 octobre 2014, 7 novembre 2014, 18-24 décembre, 26-30 décembre 2014, 2-7 janvier 2015 et entre le Canada et les États-Unis 30 novembre 2014. Le rabais s'applique au tarif de base, avant frais, taxes et surcharges. Le rabais ne s'applique pas aux itinéraires qui comprennent un vol d'une ligne aérienne partenaire. Réduction n'est pas applicable sur les itinéraires qui incluent les vols opérés par les compagnies autres que Porter. Les tarifs sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième sur les vols à destination ou en provenance des É.-U., des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage sur les vols au Canada et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

ÉDITORIAL

LES KURDES DÉLAISSÉS

Le faux-semblant

Le président turc Recep Tayyip Erdogan est passé maître dans l'art du faux-semblant. À preuve, la promesse de combat contre le groupe État islamique formulée il y a une semaine a été reléguée derrière la lutte contre Bachar al-Assad et contre les Kurdes. Résultat immédiat? L'EI contrôle pratiquement Kobané, troisième ville kurde de la Syrie.

Le gouvernement américain est furieux. Il n'est pas le seul. Sans le crier sur tous les toits, les gouvernements des États européens qui ont rejoint les rangs de la coalition mise sur pied à l'initiative de la Maison-Blanche sont également contrariés. Les dirigeants des États arabes impliqués? Beaucoup moins. En fait, c'est à se demander quand ils vont ajuster leurs positions, et non plus s'ils vont les ajuster, sur celle du président turc qui vient d'accomplir une volte-face laissant présager un chapelet de conséquences si énormes qu'on peut avancer ceci : une profonde réorganisation géopolitique de la région est d'ores et déjà en gestation. Clarifions.

Il y a une semaine tout juste, les parlementaires turcs ont débattu et voté à une forte majorité la motion portant l'empreinte de leur président et qui stipulait que le combat contre les djihadistes de l'EI était inscrit à l'ordre du jour du très court terme.

Dans les heures suivant ce vote, l'armée disposait des tanks sur les hauteurs de Kobané, ville frontière. Depuis lors, les militaires turcs ont observé le déploiement des militants de l'EI dans les quartiers de Kobané sans bouger le petit doigt. Le moteur de cette indifférence? Le renversement d'Assad en Syrie étant la priorité des priorités d'Erdogan, il considère, en toute logique d'ailleurs, que tout bombardement visant l'EI renforce indirectement Assad. Ce n'est pas tout.

Au cours des derniers jours, Erdogan a confié que, selon lui, «*l'EI et le Parti des travailleurs kurdes, c'est la même chose*», quand il ne chuchotait pas que «*pour nous le PKK ne vaut pas mieux que l'EI*». Il en va ainsi pour la simple et terrible raison que l'autocrate turc essaie d'obtenir aux forçeps des concessions du PKK dans le cadre des négociations de paix qu'il poursuit avec celui-ci. En fait, il craint comme la peste que, si d'aventure les Kurdes de la Syrie obtenaient une quelconque autonomie analogue à ceux de l'Irak, cela n'inspirerait les 15 millions de Kurdes de la Turquie. Aussi s'applique-t-il, sans trop se cacher d'ailleurs, à rayer le PKK de l'horizon politique et à contrôler éventuellement des provinces kurdes de la Syrie afin d'y renvoyer les centaines de milliers de réfugiés actuellement en Turquie. Passons à la dimension compliquée complexe à puissance 1000 de ce qui est bel et bien un pataqués oriental.

Il faut bien comprendre qu'en appelant les nations arabes à forte majorité sunnite, on pense au premier chef à l'Arabie saoudite, à modifier l'ordre des objectifs afin que toutes les énergies convergent vers la chute d'Assad, s'ensuivront des assauts politiques et guerriers portant les empreintes des parrains d'Assad. Qui sont-ils? L'Iran et la Russie. Jamais l'Iran ne restera les bras croisés car cela signifierait la mise entre parenthèses de son ambition consistant à confectionner un croissant chiïte jusqu'au littoral de la Méditerranée. Jamais la Russie ne laissera tomber la maison Assad, son seul allié dans la région, qui lui garantit un accès aux mers chaudes et qui est également un vieil allié de l'Iran.

Ces faits rappelés, on comprendra mieux pourquoi le *New York Times* se posait mercredi la question suivante : est-ce que la Syrie sera le Vietnam d'Obama? Les auteurs du texte font l'analogue avec Lyndon B. Johnson qui avait fini par donner son aval à une expédition terrestre, à une présence physique des GI, après y avoir été totalement opposé. Il se trouve que le désistement de la Turquie, qui s'avère le désistement de la principale force terrestre de l'OTAN, hormis les États-Unis, pose le dilemme dit de la quadrature du cercle : sans implication terrestre, l'expansion de l'EI se poursuivra à vitesse grand V. A moins de faire aujourd'hui ce qu'on s'est toujours refusé de faire : armer les Kurdes à vitesse grand V.

PÉTROLE SUR RAILS

Ça saute encore

Elle oui, encore Lac-Mégantic, encore un nouveau rapport, du coroner cette fois, qui ajoute au constat de l'étendue de notre ignorance. Rapport utile pourtant parce que des quasi-Lac-Mégantic ont toujours lieu.

Mardi, par exemple, au moment où le coroner Martin Clavet rencontrait des familles de victimes du déraillement de Lac-Mégantic pour leur présenter son analyse des 47 décès survenus, il y a encore eu une explosion venue des rails. Elle résonnait du hameau de Clair, à 200 kilomètres à l'est de Saskatoon, obligeant l'évacuation des 50 habitants de l'endroit et des fermes alentour, confinant à l'intérieur les résidents d'une petite ville toute proche.

Comme lors de tant d'autres cas du genre, on s'est réjoui qu'il n'y ait eu ni blessés, ni dégâts majeurs, ni catastrophe en milieu densément peuplé. Il s'agissait néanmoins d'un déraillement inexplicable : 26 wagons d'un convoi du CN qui en comptait 100 ont quitté les voies, et c'est le pétrole transporté qui a enflammé l'endroit, causant une fumée si dense qu'on en perdait de vue les wagons, et des flammes si hautes qu'elles s'élevaient à 30 mètres dans les airs. Une journaliste du coin, qui n'en était pas à son premier déraillement, disait n'avoir jamais rien vu de tel.

Pendant que les rapports s'empilent, la situation sur le terrain ne change guère. Par exemple, il n'y a toujours pas d'obligation pour les compagnies de divulguer la liste des produits dangereux transportés; il n'y a pas non plus assez d'inspecteurs pour s'assurer du respect des normes, par ailleurs à resserrer.

Le rapport du coroner Clavet mentionne d'autres lacunes : le choix des consignes pour vérifier l'efficacité des freins à main des trains est toujours laissé aux compagnies ferroviaires; l'interdiction de laisser un train sans surveillance n'est pas absolue; et on évaluera les risques le long d'un itinéraire seulement si celui-ci voit passer chaque année 10 000 wagons-citernes chargés de marchandises dangereuses (soit un convoi de 70 wagons, comme celui de Lac-Mégantic, tous les trois jours!).

Tout cela n'a aucun sens face à l'augmentation vertigineuse, et incessante, du transport de pétrole par train : 14,4 millions de barils dans des dizaines de milliers de wagons-citernes au début 2014, soit dix fois plus que deux ans plus tôt (... contre un marginal 500 wagons en 2009). Les prochaines explosions n'auront pas toujours lieu dans des coins reculés de la Saskatchewan.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Le messie

Bien qu'il soit présentement plongé dans un creux historique, le Parti québécois semble ne pas être trop inquiet pour sa survivance. Pourtant, il me semble qu'après la cuisante défaite qu'il vient de subir, il devrait se questionner sérieusement sur son avenir dans le paysage politique québécois. Une imminente — pour ne pas dire actuelle — course à la chefferie aurait été, à mon humble avis, un moyen enrichissant de possiblement redéfinir entièrement ce qui demeure le vaisseau amiral du mouvement indépendantiste. À mon grand désarroi, tous les signes semblent pointer dans une autre direction. Ce qui aurait pu et qui devrait être un réel débat de fond se transforme, avant même son déclenchement officiel, en une mascarade totale. Le plus choquant n'est pas tant le possible couronnement de PKP, mais davantage les raisons de l'hypnose généralisée qu'il cause.

Les souverainistes ont depuis toujours eu la mauvaise habitude de croire qu'un messie leur apparaîtra, possiblement venu directement du ciel, ou peut-être d'un empire quelconque, pour les délivrer de leurs bourreaux canadiens. Pourtant, a-t-on oublié que le Parti québécois a non seulement déjà été dirigé, mais a également perdu des référendums, sous des hommes de la trempe de René Lévesque, Lucien Bouchard et Jacques Parizeau? [...]

J'invite les indépendantistes à faire preuve d'un peu de lucidité : il faut cesser de croire au messie et recommencer à travailler dans les organismes de la société civile, dans les universités, dans nos

maisons. C'est à nous de convaincre, puisque la personnalité d'un seul homme, aussi unique puisse-t-elle être, ne suffira jamais à la réalisation de notre projet.

Louis Lyonnais
Montréal, le 8 octobre 2014

Assumons-nous collectivement

C'est bizarre. Quand les institutions financières flanchent, l'État vole à leur rescousse. Comme au début des années 2000 quand le gouvernement du Québec a passé à la dette 703 millions de pertes de la SGF à la suite du krach des technos. Personne ne s'en est offusqué. Même chose pour les équipements. Personne ne s'est ému lorsque le gouvernement, en 2012, a majoré la dette de 1,9 milliard après la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2.

Cette année, le gouvernement s'est vraiment surpassé. Dans le budget pour 2014-2015, il a ajouté 3,8 milliards à la dette nette, correspondant à 1% du PIB, pour refléter des changements aux normes comptables applicables à Hydro-Québec. Personne n'a même sourcillé. Pourquoi de telles approches ne s'appliqueraient-elles pas dans le cas d'enjeux collectifs liés aux ressources humaines?

Au lieu de mettre la province sens dessus dessous en désindexant les pensions des retraitées et retraités municipaux, le gouvernement pourrait contribuer à combler les déficits des régimes en prenant en charge une partie de cette dette. [...]

Pierre Beaulne
Le 7 octobre 2014

LIBRE OPINION

Je ne serais plus musulmane demain matin

RIMA DEMANINS
Étudiante à l'Université de Montréal

Le Canada, par souci de paix et de sécurité mondiale, s'engage dans la lutte contre le groupe État islamique : j'ai du mal à le croire. Typique hypocrisie conservatrice. Typique hypocrisie occidentale. L'Histoire se répète. On pouvait entendre l'autre jour aux Communes un échange enflammé entre le chef de l'opposition, Thomas Mulcair, et le secrétaire parlementaire des conservateurs, Paul Calandra, dans lequel ce dernier a mentionné que son gouvernement travaille pour la paix au Moyen-Orient, réaffirmant par la même occasion l'appui inconditionnel du Canada à Israël. Pour moi, c'est un peu contradictoire : aux dernières nouvelles, Israël massacrait les civils de la bande de Gaza, et non l'inverse, sans que le gouvernement Harper s'y oppose ou intervienne. Ce n'était pas de ses affaires à l'époque : le Canada et son *Big Brother*, les États-Unis, ne voyaient aucun intérêt dans une intervention qui risquait de fâcher le gouvernement israélien. Ils semblent toutefois en voir dans une intervention en Irak.

Les bons choix?

Je suis avec intérêt les choix du gouvernement concernant les coupes dans le budget provincial. Je trouve bizarre que le gouvernement cherche, semble-t-il, à régler les problèmes financiers créés par les gouvernements libéraux du passé sur le dos des travailleurs, allant jusqu'à briser les ententes signées avec des employés, sur le dos des écoliers et étudiants, des malades, etc. En même temps, les responsables de nos problèmes (liées à la corruption, à la mauvaise gestion, aux privilèges et autres abris fiscaux) ne sont pas visées par le gouvernement.

On a parlé à un moment donné de «réduire» les subventions aux écoles privées, mais, étant donné que, j'imagine, la plupart des députés envoient leurs enfants dans des écoles privées, j'ai des doutes à ce que cette option soit retenue ou, si le gouvernement accepte de le faire, ce ne sera pas une coupe importante. [...]

Autre élément qui n'est jamais soulevé par les médias, c'est le statut privilégié des institutions et organisations religieuses qui, si mon information est bonne, ne paient pas de taxes (ni municipales, ni provinciales, ni fédérales). La population subventionne donc d'une certaine manière les églises, les synagogues, les mosquées, les congrégations et d'autres formations religieuses. Pourquoi? Pourquoi, ces «entreprises de l'idéologie» ne paient-elles pas leur part? J'aimerais beaucoup plus appuyer l'éducation publique que la religion. Cette situation est inacceptable dans notre société.

Trevor Cook
Le 7 octobre 2014

mane... même si elle passe sa journée à la mosquée et n'a jamais goûté l'alcool de sa vie. C'est notamment le cas de chaque adhérent au groupe État islamique ou de chaque individu brimant les droits de la personne : ils ne parlent ni en mon nom, ni au nom de mes parents et surtout pas au nom de l'islam, car comme le disait si bien le leader et prophète des musulmans, Mahomet, «*un Arabe n'a aucune supériorité sur un non-Arabe et un non-Arabe n'a aucune supériorité sur un Arabe*». C'est d'ailleurs l'avis que partageant la plupart des musulmans que je connais, qu'ils soient nés au Québec ou au fin fond d'un village du Liban : si demain l'islam devenait prêcheur de massacres, d'injustices et d'extrémisme, je cesserais d'être musulmane le matin même. Dans un autre contexte, j'aurais été la première à me soulever contre cette subtile demande de dissociation publique demandée à chaque musulman, mais cette fois, je me joins à Richard Martineau pour demander à tous de le faire. Ou sinon, il deviendra beaucoup trop facile de nous coller les meurtres sur le dos, lourdes accusations que les extrémistes de l'EI cherchent à nous faire porter.

TERRORISME

Au-delà de la réponse sécuritaire, l'approche globale

La communauté internationale doit aussi s'attaquer au sentiment d'aliénation des sunnites

COMFORT ERO

Directrice du programme Afrique de l'International Crisis Group

HUGH POPE

Directeur adjoint du programme Europe et Asie centrale de l'International Crisis Group

La récente résolution du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme a consacré seulement un dixième de son texte aux racines du problème. Le reste relève d'une approche purement sécuritaire. Pourtant, une réponse uniquement militaire et policière est vouée à l'échec. Le difficile défi à relever est celui de l'équilibre des rivalités diplomatiques internationales et régionales, afin de réduire les tensions qui alimentent le radicalisme. Le terrorisme est davantage le symptôme d'une fracture sociale qu'une de ses causes, et l'approche purement militaire ne produit que bien peu de résultats.

Au Nigeria par exemple, le gouvernement n'a jamais cherché à résoudre les problèmes de gouvernance, de sous-développement et de corruption, trois facteurs importants de radicalisation. Il a préféré répondre aux menaces avec une militarisation accrue qui pousse davantage la population dans les bras des djihadistes extrémistes. Or, à l'instar de la nouvelle armée irakienne, dont la reconstruction se chiffre en milliards, rapidement évincée de Mossoul par quelques milliers de combattants, les militaires nigériens sont à leur tour menacés dans l'État de Borno.

Le Kenya paie actuellement le prix fort pour sa négligence, qui s'est parfois transformée en répression des communautés musulmanes, particulièrement dans le nord-est du pays, majoritairement habité par une population d'origine somalienne, dans les communautés mixtes de la côte et dans les bidonvilles de Nairobi. En Somalie, sept années de campagne militaire menée par les pays voisins, soutenus par l'Occident, n'ont pas pu venir à bout des shebab. Les flux monétaires n'ont jamais été interrompus, et la plupart des combattants «étrangers» proviennent en majorité de la région: il est donc impératif de poursuivre des efforts efficaces de réconciliation nationale et locale. Dans de nombreux pays en conflit, la priorité accordée aux drones, à la technologie militaire et à la fermeture des frontières n'a fait que révéler à quel point ces stratégies, seules, sont inefficaces face à la mauvaise gouvernance, la faiblesse des infrastructures et les longues et poreuses frontières.

Le label «terroriste» peut être détourné par



ILLUSTRATION TIFFET

les gouvernements qui, comme en Syrie, l'exploitent pour réprimer une opposition légitime. La Corne de l'Afrique illustre à quel point seule une législation stricte de lutte contre le terrorisme fondée sur la coopération en matière de renseignements — deux aspects mis en avant dans la résolution du Conseil de sécurité — peut renforcer les dérives autoritaires. En Ethiopie, les blogueurs sont la dernière cible

en date, mais il existe de très nombreux cas de transferts illégaux de combattants présumés entre le Kenya, l'Ouganda et l'Ethiopie depuis 2007.

Politiques d'inclusion

Le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer pour inciter les États, en coopération avec les organisations internationales et régionales,

à s'impliquer davantage dans la prévention des conflits. Si elle n'aborde pas le problème des zones de non-droit et de l'exclusion politique, la lutte contre le terrorisme ne pourra jamais atteindre son but. En l'absence de solutions politiques inclusives, qui requièrent des initiatives durables et coordonnées de résolution des conflits par plusieurs États, les chances d'accomplir des progrès ou de mettre fin aux conflits sont très minces. La volonté de tirer les leçons du passé ne devrait pas uniquement s'appliquer en matière policière, elle devrait également porter sur l'intégration des minorités, la prévention de la radicalisation et la réhabilitation des combattants étrangers à leur retour. Il est possible d'y arriver: le processus de paix en Colombie en est un exemple.

La résolution du Conseil de sécurité, parce qu'elle insiste tant sur le groupe Etat islamique (EI) et al-Qaïda, néglige d'importantes réalités politiques. En Syrie comme en Irak, les extrémistes sunnites ont gagné du terrain en grande partie en raison de la violence d'Etat exercée à l'égard des sunnites. La radicalisation d'un camp a incité le camp adverse à se radicaliser, une réalité que le groupe EI exploite à travers la mise en scène de décapitations. Alors que la communauté internationale s'efforce de répondre au groupe EI, elle doit aussi et surtout s'attaquer au sentiment d'aliénation des sunnites, qui a favorisé la montée de l'extrémisme.

Stratégie globale

Le Conseil de sécurité est une organisation politique qui doit promouvoir des solutions politiques, avec l'engagement plein et profond que cela nécessite. Cela peut sembler idéaliste, mais des approches purement militaires, censées être réalistes, n'ont pas fonctionné. Les exemples irakien et libyen montrent que des succès militaires éphémères sont tout sauf le prélude à un désengagement international. Il faut espérer que, s'agissant du soutien accordé au gouvernement afghan après le départ des troupes étrangères en 2014, la communauté internationale aura saisi l'importance d'une stratégie de paix globale.

Des combattants étrangers sont aujourd'hui actifs du Caucase du Nord au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, en passant par l'Asie centrale, du Sud et du Sud-Est, ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. La menace généralisée et durable, ainsi que les fortes interdépendances entre les régions et les peuples signifient qu'une stratégie de lutte doit s'inscrire dans la durée, être équilibrée et mise en œuvre dans toutes les régions concernées. Des réponses qui proviennent majoritairement de l'extérieur ou qui mettent l'accent sur un seul aspect du problème ont peu de chances d'aboutir.

Pour un Québec qui se réengage dans le Canada

Il faut s'intéresser à ce qui se passe partout en ce pays, s'engager dans les associations, investir les partis

GUY LAFOREST

Département de science politique, Université Laval. L'auteur vient de faire paraître, en collaboration avec Jean-Olivier Roy, Un Québec exilé dans la fédération. Essai d'histoire intellectuelle et de pensée politique. (Québec Amérique)

Ily a quelque 60 ans, l'économiste de l'Université Laval Maurice Lamontagne écrivait que la situation du Québec dans la fédération canadienne était hybride et équivoque, et que cela avait des conséquences négatives pour tout le monde. Lamontagne croyait aussi qu'une telle situation ne saurait durer indéfiniment. Il avait à la fois raison et tort.

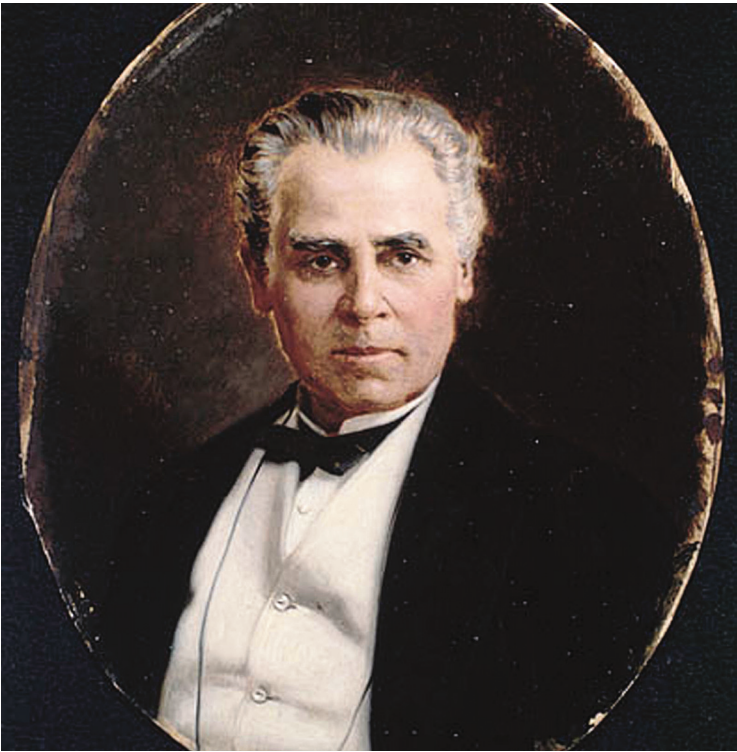
Il avait raison de parler d'une situation hybride et équivoque, caractérisant la vie politique et intellectuelle d'une société trop prise dans ses débats internes et participant insuffisamment à la vie institutionnelle et aux débats à l'échelle de tout le pays. Mais il avait tort, dans la mesure où cette situation pouvait en quelque sorte durer puisque dans une bonne mesure, elle correspond encore à la situation du Québec dans le Canada en 2014. En paraphrasant le titre de mon dernier livre, je veux ici ap-

profondir cette idée que le Québec et les Québécois vivent une situation d'exil intérieur dans le Canada. Et je veux aussi appeler mes concitoyennes et mes concitoyens à un dépassement de cette situation.

Ce concept d'exil intérieur peut être replacé dans la longue durée de l'histoire intellectuelle du Québec au XIX^e siècle, avec les figures de Pierre Bédard, Etienne Parent, Louis-Hippolyte La Fontaine et George-Etienne Cartier. En cette année du bicentenaire de la naissance de Cartier, laquelle correspond au 150^e anniversaire de la conférence de Québec d'octobre 1864 qui jeta les bases de l'union fédérale canadienne de 1867, je souhaite expliquer dans quelle mesure le travail de Cartier et celui d'autres leaders de l'époque, comme Galt et d'Arcy Mcgee, peut servir d'inspiration pour celles et ceux qui voudraient, au XXI^e siècle, faire en sorte que le Québec dépasse sa situation d'exil intérieur.

Deux projets nationaux

Le Québec doit faire des efforts pour participer davantage à la vie politique du Canada, il doit se réengager. Réciproquement, dans la capitale fédérale et ailleurs au pays, des efforts devront aussi être faits pour faciliter cela. Car le



BIBLIO-ARCHIVES CANADA

Le travail de George-Etienne Cartier, notamment peut servir d'inspiration pour ceux qui voudraient que le Québec sorte de son exil.

Québec est beaucoup plus qu'une dimension du passé laurentien du Canada; la société nationale distincte du Québec est un joyau pour le Canada d'aujourd'hui et de demain. Le Québec est au cœur de cette dualité qui contribue substantiellement à l'originalité du Canada en Amérique et dans le monde: nature bi-

lingue du pays, présence de systèmes juridiques d'inspiration française et britannique, deux sociétés globales intégrant l'immigration en anglais et en français, complexe tissu associatif de deux sociétés civiles, deux réseaux communicationnels et technologiques sophistiqués, deux communautés scientifiques à la fois

autonomes et interdépendantes. Par-delà la méfiance et l'indifférence des dernières années, le projet national québécois et le projet national canadien peuvent vivre ensemble au sein d'un même pays.

Dans la foulée du référendum écossais du 18 septembre 2014, le chef travailliste britannique, Ed Miliband, en promettant de tenir avec ses collègues les promesses faites à l'Ecosse, a affirmé que quand près de la moitié des citoyens d'une nation partenaire de l'union votent pour quitter celle-ci, cela signifie qu'il y a des problèmes sérieux dans le fonctionnement des institutions du pays. Les propos de Miliband ont bien sûr des rapports avec la situation du Québec dans le Canada. Il faudra bien, un jour, que le Canada sorte de sa paralysie constitutionnelle. J'estime toutefois que même s'ils sont pour un bon nombre d'entre eux insatisfaits du système politique canadien, les Québécois devraient y participer davantage.

Le Canada n'intéresse pas

Comme beaucoup d'autres personnes, à l'été 2014, je me suis promené dans plusieurs régions du Québec: Mauricie, Estrie, Montréal, Québec, Charlevoix, Beauce-Appalaches. J'y ai rencontré des gens heureux, fiers et libres. Ils sont ouverts sur le monde,

mais s'intéressent peu au Canada. Mais aussi confortable qu'il soit, leur exil dans le Canada n'en demeure pas moins malsain. Je pense que pour donner un coup d'épaule à un éventuel déblocage institutionnel, les jeunes du Québec devraient participer davantage à la vie politique du Canada à tous les niveaux. Au début du mois de septembre, je me suis promené sur tous les campus de Montréal. A Concordia, à l'Université de Montréal, à McGill et à l'UQAM, j'ai été frappé par l'extraordinaire dynamisme de la vie universitaire montréalaise. La jeunesse universitaire de Montréal est polyglotte, compétente, ambitieuse, technologiquement sophistiquée. Ces étudiantes et étudiants vivent d'espoir et veulent s'engager de façon responsable dans leur société et dans le monde. Je suis convaincu que l'intérêt supérieur du Québec passe par une plus grande participation de cette jeunesse, et de la génération précédente, à la vie politique du Canada.

Il faut s'intéresser à ce qui se passe partout en ce pays, s'engager dans les associations, investir les partis qui se préparent pour les élections fédérales de 2015. Croire à la force du Québec, c'est croire que l'engagement responsable de ses citoyens va donner des résultats.

ACTUALITÉS

DJIHADISTES

SUITE DE LA PAGE 1

au courant? Probablement», a-t-il avoué. Divers médias ont plutôt fait état de 300 militants canadiens partis se battre au Moyen-Orient.

Mais M. Coulombe ne veut pas être «*alarmiste*». Le SCRS n'a pas d'information le portant à croire qu'une attaque est imminente. «*Mais nous devons être vigilants*», car le danger guette les Canadiens à l'étranger et au pays. Il y a deux semaines, le groupe État islamique (EI) lançait un appel aux musulmans les sommant de tuer «*un incroyant*» de tout pays entré en guerre contre l'EI, que ce soit dans la région ou sur le sol de ces États occidentaux.

Le ministre de la Sécurité publique, Steven Blaney, a refusé d'indiquer combien des 80 individus revenus au pays font l'objet d'accusations ou se sont fait saisir leur passeport. «*Pour porter des accusations, des preuves sont bâties afin qu'elles puissent être présentées devant les tribunaux. C'est ce qui est en train de se produire*», a simplement dit le ministre. «*Nous savons où ils sont*», a prévenu M. Coulombe.

63 enquêtes

La Gendarmerie royale mène présentement 63 enquêtes de sécurité nationale sur 90 individus qui souhaitent voyager ou qui sont de retour de l'étranger, a révélé le commissaire Bob Paulson, tout en disant aussi ne pas vouloir «*alarmer*» les Canadiens.

Mais le ministre Blaney prévoit déjà de présenter de nouvelles mesures antiterroristes pour outiller davantage les agences de sécurité. «*On ne peut pas avoir des électrons libres*

«*Y a-t-il /des cas de militants/ dont nous ne sommes pas au courant? Probablement.*»

Le directeur du SCRS, Michel Coulombe

dans la société canadienne qui sont des girouettes et qui basculent vers les idées fanatiques et terroristes, et tolérer ça. Parce que ce sont des menaces ambulantes», a-t-il martelé. Les autorités canadiennes doivent pouvoir «*traquer les Canadiens qui quittent le pays*» pour commettre des actes terroristes, «*donc nous avons besoin d'échanger de l'information sur leurs déplacements et protéger les personnes qui contribuent à ce qu'on sache où ils vont*», a plaidé le ministre sans vouloir en dire davantage sur ses intentions.

Plusieurs questions de l'opposition sont demeurées sans réponse en comité. M. Blaney a préféré marteler qu'Ottawa devait agir. «*Vous aurez l'occasion prochainement de réaffirmer votre volonté de lutter contre le terrorisme avec des mesures concrètes*», leur a-t-il notamment lancé.

Les néodémocrates ont dénoncé le peu d'informations partagées par le ministre. Et le député Craig Scott a mis en doute la nécessité de nouvelles mesures antiterroristes. «*Ce gouvernement est au pouvoir depuis dix ans. Ils ont accompli tout ce qu'ils voulaient en matière de nouveaux pouvoirs pour la police. [...] Je soupçonne que tout le nécessaire est déjà en place.*»

URBANISME

SUITE DE LA PAGE 1

porter autant d'attention au chantier lui-même qu'à la construction finale.

En Europe, plusieurs projets énormes ont réussi à transformer les cauchemars redoutés en rendez-vous, parfois insolites, avec la population.

Un ovni à Berlin

À Berlin, le plus vaste chantier culturel d'Allemagne, celui de la reconstruction de la place du Palais royal entamée en 2008, a misé sur l'occupation active des lieux par un pavillon temporaire. En attendant que s'achève la longue reconstruction du palais original à l'identique — rasé en 1950 —, des architectes y ont déposé un ovni lumineux, le Humboldt Box, qui sert de pavillon d'information sur le chantier, mais aussi de lieu d'exposition, d'animation culturelle et de projections. On peut y casser la croûte et embrasser du regard, au dernier étage, le chantier qui fourmille.

«*Le choix de cette architecture moderne donne l'impression d'une immense sculpture. C'est même devenu un nouveau symbole de Berlin*», soutient Annemike Banniza, architecte chez KSV architectes, responsable du projet.

Même scénario à Paris, où l'immense chantier de transformation des Halles, un des plus importants projets de revitalisation urbaine en Europe, a fait de la continuité des activités et du dialogue avec les Parisiens sa prio-



VILLE DE MONTRÉAL

Inspiré par le chaos et le théâtre de la vie urbaine, l'artiste pop coréen Choi Jeong-hwa a utilisé 1000 portes récupérées dans divers quartiers de Séoul pour faire de ce bâtiment en construction un élément de curiosité dans la ville sud-coréenne.

rité. On voulait éviter la répétition de l'électrochoc causé en 1971 par la destruction des anciennes halles marchandes, magnifiques structures industrielles rasées en dépit de l'opposition publique, puis remplacées sans consultation par une hideuse foire commerciale souterraine.

«*Il fallait faire ce projet "avec" les Parisiens et rendre le chantier tout du long visible et transparent, tant au propre qu'au figuré*», explique Jean-

ce vaste projet urbain.

Premier défi: reconstruire le cœur de Paris, tout en maintenant les activités de la gare de RER et du métro, fréquentés par 50 millions de passagers par an, pendant les sept ans que durera le chantier. Enveloppé sur 2,5 km d'une «*peau*» de couleur, dotée d'un graphisme et de messages clairs, le chantier in-

forme le public et délimite des parcours garantissant la circulation fluide des piétons. À Nantes et Saint-Étienne, on a même per-



OUIGHOURS

SUITE DE LA PAGE 1

Rushan Abbas a quitté en 1987 le Xinjiang à l'âge de 20 ans pour les États-Unis, lors d'une période de turbulences comme il y a en tous les trois ou cinq ans, avec répression et sang versé. «*Étudiante activiste depuis 1985*, évoque-t-elle. *Ma vie était en danger*.» Bientôt titulaire d'une maîtrise en biologie, puis œuvrant pour une boîte d'import-export à Los Angeles, Rushan Abbas fut recrutée par le département de la Défense américain, pour servir d'interprète à des compatriotes enfermés à Guantánamo. Cette dame intelligente et chaleureuse est une des figures clés d'un documentaire très percutant lancé au FNC ce vendredi. Et elle a une hâte folle de voir enfin le film.

Ouighours, prisonniers de l'absurde, de Patricio Henriquez, colossal document d'enquête, éclaire le sort terrible de 22 Ouïghours. Après avoir fui la Chine pour l'Asie centrale puis l'Afghanistan, qui les acceptait sans passeport, ils furent pris dans le maelström du post-11 septembre 2001. Fuyant les bombardements militaires dans des grottes déjà occupées par des singes qui les lapidaient et se réservaient les meilleures places (ça ne s'invente pas), capturés par les Pakistanais et les vendirent aux Américains, décrétés terroristes, expulsés

11 ans à Guantánamo et traités comme on l'imagine. Le film retrace plus particulièrement le parcours de trois de ces malheureux parmi les 22 Ouïghours incarcérés dans cette base de Cuba, avant d'être déclarés innocents mais gardés là, faute de pays désireux de les accueillir, par préjugés contre «*les terroristes*» ou pour ne pas déplaire à la Chine. Il fallut des années de ronds de jambe diplomatiques sous le règne d'Obama pour recaser les uns en Albanie, d'autres aux Bahamas, aux îles Palaos, etc. Tous demeurent sans passeport, apatrides.

Cinéaste montréalais

On devait entre autres à Patricio Henriquez le percutant *Vous n'aimez pas la vérité* — 4 jours à Guantánamo (2010), sur l'incarcération à Guantánamo du Canadien Omar Khadr, avec interrogatoires, témoignages, et retour sur le sort de cet ancien enfant-soldat. Le cinéaste d'origine chilienne habite Montréal depuis le renversement du régime Allende en 1973. Il a fondé la maison de production Macumba International, derrière une pléthore d'œuvres engagées, multiprimées.

Rushan Abbas dit avoir adoré travailler avec lui. «*Patricio Henriquez n'est pas seulement un homme extraordinaire. Il est un réfugié. Quand on lui parle, il comprend. Il est passé à travers ça...*»

Elle précise avoir refusé au départ de laisser sa vie californienne et sa famille pour se rendre

Les conservateurs ont par ailleurs sorti un nouvel argument pour convaincre les sceptiques quant à l'aide qu'apportera le Canada aux Irakiens et aux Kurdes. Les frappes aériennes canadiennes sont nécessaires pour pouvoir «*établir davantage les corridors humanitaires*» afin de distribuer cette aide et d'«*assurer une sécurité de nos gens*», a fait valoir le ministre du Développement international, Christian Paradis, en matinée.

Son collègue Laurie Hawn, ancien pilote de chasse et ex-secrétaire parlementaire du ministre de la Défense, a toutefois rapidement réfuté ces propos. «*Ce qui sera ciblé, précisément, c'est l'EI*.» L'aide humanitaire sera distribuée par des appareils de transport militaire.

«*Ils sont en train d'inventer ça au fur et à mesure*, a reproché le chef du NPD Thomas Mulcair. *Ils ont décidé de la mission, et maintenant ils sont en train de trouver un prétexte.*»

Division libérale?

Justin Trudeau a de son côté été forcé de commenter le refus de son député Irwin Cotler de s'opposer comme ses collègues à la mission de combat, mardi soir. «*Il a pris sa décision et je la respecte*», a réagi le chef libéral en se disant «*convaincu*» que la position libérale «*est la bonne*».

M. Cotler avait averti son chef mardi qu'il s'abstiendrait de voter. Il appuie la responsabilité de protéger les Irakiens et Syriens — tel que le prévoit la mission du gouvernement —, mais M. Cotler ne pouvait l'appuyer, a-t-il expliqué mercredi, car une intervention aérienne en Syrie serait sujette à l'approbation du régime de Bachar al-Assad qu'il critique depuis des années.

Le Devoir

mis à des citoyens de mettre la main aux travaux et d'être associés au réaménagement de certaines placettes.

Montrer plutôt que cacher

À New York, la réfection de la place de Times Square, qui battra son plein jusqu'en 2015, a misé sur plusieurs projets d'art urbain. Des barrières de sécurité et clôtures grillagées, déplacées chaque jour, servent de support à des œuvres d'art contemporain. Des projets ont été lancés pour greffer des bancs, des comptoirs et même des jardinières aux milliers d'échafaudages qui parsèment les trottoirs de la ville.

À Séoul, l'artiste pop Choi Jeong-hwa transforme quant à lui les surfaces de divers chantiers en sculptures géantes en utilisant des matériaux de la rue. «*La meilleure façon de gérer ce chaos est de créer un musée dans la rue*», explique cet artiste, qui a habillé un immeuble en construction de 1000 portes récupérées de divers quartiers de la ville.

Bref, plutôt que de placarder la ville et de l'inonder de cônes orange, exposer le ventre de la bête semble être le nouveau mot d'ordre. Mais à quel coût, diront plusieurs?

«*Le design des chantiers, ce n'est pas qu'une question esthétique*, insiste Marie-Josée Lacroix, chef d'équipe du Bureau de design de Montréal. *Il y a un coût social à mal faire les chantiers. On n'a qu'à penser à l'impact sur l'activité commerciale, aux fermetures, puis aux pertes en taxes municipales.*»

Le Devoir

D Voir · Une galerie de photos de projets sur **LeDevoir.com**

à Guantánamo. «*Mais j'étais une des seules Américaines à parler ouïghour, chinois et anglais, et les prisonniers étaient enfermés depuis deux mois sans personne pour les comprendre. Arrivée là-bas, j'ai compris qu'ils n'auraient jamais dû y être. Ils avaient fui la Chine par peur d'être exécutés et s'étaient retrouvés à la mauvaise place au mauvais moment.*» Traduisant, protestant, assistant aux interrogatoires, apportant des cadeaux, des encouragements à ces hommes, formant le pont entre eux et leur famille, ils l'ont adoptée. Elle est partie après 11 mois, quand plus rien n'avancait, mais plus tard, après avoir appris que cinq d'entre eux étaient déclarés non coupables, et 17 autres jugés criminellement responsables, sans qu'on sache pourquoi, elle est retournée là-bas avec des avocats.

Les péripéties absurdes de promesses de libération suivies de démentis, elle en a suivi tout le cours. «*Ils étaient otages de considérations politiques.*» Depuis, Rushan Abbas a revu tous ces Ouïghours et assure qu'ils s'en tirent bien. Elle-même ne condamne pas l'Amérique trop fort, malgré les crimes de Guantánamo. «*C'est le seul pays où je me suis sentie chez moi. Je n'avais connu que la Chine. Même les Ouïghours ayant connu Guantánamo se disent qu'en Chine, ils ne seraient pas sortis vivants de leur captivité.*»

Le Devoir

SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

au Québec, le réseau de la santé, ne soit pas représenté?» demande M^{me} Lavallée.

Outre l'AQESSS, l'Association des centres jeunesse (ACJQ), l'Association des centres de réadaptation en dépendance (ACRDQ), l'Association des établissements en réadaptation en déficience physique (AERDPQ) et la Fédération québécoise des Centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (FQCRDI-TED) disparaîtraient à l'entrée en vigueur du projet de loi 10.

Des lignes de presse du ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, datées du 25 septembre dernier et obtenues par *Le Devoir*, le confirment noir sur blanc. La disparition des associations d'établissements n'est pas inscrite au projet de loi 10, mais en est une conséquence. «*Comme tous les établissements relèveront directement du ministère, il n'y a pas lieu d'avoir d'intermédiaire entre les deux paliers. Aucune valeur ajoutée*», lit-on dans le document qui rassemble les réponses préparées pour le ministre Barrette par son équipe de communications.

Si le projet de loi est adopté tel quel, seuls les médecins et les syndicats auront encore une voix publique libre dans le réseau, selon Diane Lavallée. «*Non, on ne dit pas toujours ce que les ministres de la Santé veulent entendre, mais ça ne veut pas dire que notre voix ne mérite pas d'être entendue*», s'indigne-t-elle.

Des services méconnus

Le milieu des services sociaux est particulièrement inquiet. La directrice générale de l'association qui regroupe les centres de réadaptation en dépendance, Lisa Massicotte, explique que les associations comme la sienne sont garantes de la qualité et de la sécurité des services.

Les associations assurent la diffusion des meilleures pratiques, tant auprès des intervenants que des gestionnaires.

Des programmes directs sont aussi menacés, comme le programme d'évaluation des conducteurs arrêtés pour conduite avec les facultés affaiblies. Une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) oblige les contrevenants à faire évaluer leur risque de récidive dans un centre de réadaptation en dépendance. «*On fait nos recommandations à la SAAQ concernant le renouvellement de leurs permis. On oriente 28 000 personnes vers nous chaque année!*» précise M^{me} Massicotte.

Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres racontés par les différentes associations concernées. Anne Lauzon est directrice générale de l'AERDPQ, qui donne des services aux personnes avec des déficiences motrices, visuelles, auditives ou du langage. «*Avec peu de moyens, on a beaucoup de résultats!*» explique-t-elle. Quand Québec a instauré le dépistage de la surdité dans toutes les maternités, c'est cette association qui a formé le réseau pour intervenir auprès de bébés de six mois.

«*On assure aux familles que les meilleures pratiques sont utilisées, que ce soit en Gaspésie ou à Laval*», précise pour sa part Claude Belsey, directeur général de la FQCRDI-TED. Il se demande comment l'offre de service, notamment aux enfants autistes, sera protégée. «*Nous sommes tous petits à côté des hôpitaux*», dit-il, inquiet du poids de ses établissements dans les futurs CISSS.

Des économies modestes

Les cotisations des différentes associations, payées à même les budgets octroyés aux établissements par Québec, seront économisées dans la foulée de leur disparition. Ces économies, selon les différentes associations, pourraient être annulées par la nécessité d'offrir leurs services ailleurs dans le réseau ou à forfait avec le privé.

L'AQESSS reçoit environ 4,5 millions de dollars en cotisation des établissements par an. Elle retire aussi des revenus d'environ 5,5 millions de formations et services vendus, notamment au réseau public.

Les autres associations en péril fonctionnent avec des budgets issus de cotisations plus modestes, soit 1 million de dollars ou moins chacune.

Québec engrangerait une fausse économie, selon Diane Lavallée. «*Seulement faire produire les rapports de performance dont nous nous occupons par le privé, on parle de sommes substantielles. Pensons ensuite aux formations qu'on donne, aux services d'interprétation des conventions collectives, des services de relations de travail, au partage des meilleures pratiques...*» L'AQESSS siège à de nombreux comités au MSSS. Pour M^{me} Lavallée, «*on menace un partenaire de longue date et un partenaire du réseau!*»

Le Devoir

D Lire aussi · Les centres jeunesse et le projet de loi 10: les enfants seront-ils vraiment gagnants? Delphine Collin-Vézina, directrice du Centre de recherche sur l'enfance et la famille à l'Université McGill, craint pour la protection de l'enfance. Avec la disparition des CA des centres jeunesse et de l'association qui les représente, ainsi que l'intégration aux CISSS, cette mission cruciale pourrait être diluée dans les soins de santé. Ses collègues et elle signent une lettre ouverte sur **LeDevoir.com**.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements

(lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com